



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 8 juillet 2021 à 19h30 au centre communautaire, au 262, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                      |                |
|----------------------|----------------|
| - Ghislain Perreault | - Serge Brault |
| - Mario Dufour       | - David Dumont |
| - Marthe Tardif      | -              |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 8 JUILLET 2021

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 juin 2021
3. Loisirs
  - a) Rapport de la Directrice du service des loisirs
4. Incendie
  - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
  - b) Embauche d'un nouveau pompier Monsieur Maxime Viens
5. Urbanisme
  - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
  - b) Avis de motion: Règlement #443 (Omnibus) modifiant certaines dispositions du règlement de zonage Z2019 du règlement de lotissement L2019 du règlement sur les permis et certificats PC2019 et du règlement de construction C2019
  - c) Adoption du 1er projet de règlement #443 (Omnibus) modifiant certaines dispositions du règlement de zonage Z2019 du règlement de lotissement L2019 du règlement sur les permis et certificats PC2019 et du règlement de construction C2019
6. Travaux publics
  - a) Rapport du Directeur des travaux publics
  - b) Soumissions: Pavage 2021
  - c) Intersection nord-est des rues Forget et de l'Église: Étude de raccordement et travaux de réhabilitation par chemisage
  - d) Embauche d'un employé temporaire: Site de récupération
7. Comptes à payer (Municipalité)
  - a) Comptes à payer pour le mois de juillet 2021
  - b) Comptes payés durant le mois de juin 2021
8. Comptes à payer (Factures)
  - a) Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436 (107 048.09\$)



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- b) Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440 (7 703.33\$)
  - c) Lefebvre, Labrèche, Gagné CPA inc. (20 793.23\$)
9. Adoption du règlement 430-2 (Enlèvement des résidus domestiques)
  10. Avis de motion: Règlement # 401-2 (Tarification du personnel électorale)
  11. Avis de motion: Règlement #442 (Usage de l'eau potable)
  12. Autorisation de signature d'un protocole d'entente complémentaire à la convention d'aide financière en vertu du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier avec la MRC Des-Jardins-de-Napierville
  13. CP Rail: Événement du 23 juin 2021
  14. Varia
  15. Public: Période de questions
  16. Levée de l'assemblée

### 2021-07-162 Adoption de l'ordre du jour

### Résolution #2021-07-162 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

### 2021-07-163 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 juin 2021

### Résolution #2021-07-163 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 juin 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 juin 2021.

ADOPTÉE

### Loisirs

### Loisirs

### Rapport de la Directrice du service des loisirs

### Rapport de la Directrice du service des loisirs

Madame Sylvie Bergeron fait son rapport pour le mois de juillet 202

### Incendie

### Incendie

### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de juillet 2021.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2021-07-164**  
**Service de**  
**Sécurité**  
**incendies:**  
**Embauche d'un**  
**nouveau**  
**pompier**  
**Monsieur**  
**Maxime Viens**

**Résolution #2021-07-164 : Service de Sécurité incendies: Embauche d'un nouveau pompier Monsieur Maxime Viens**

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une entente intermunicipale en délégation de compétence avec la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu effective en date du 01 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de Sécurité incendies recommande l'embauche du pompier, Monsieur Maxime Viens, afin d'optimiser la couverture de cette nouvelle desserte;

CONSIDÉRANT QUE le candidat éligible au poste a réussi les formations nécessaires dans le cadre du poste de pompier pour le service de Sécurité incendies des municipalités de Napierville/Saint-Cyprien;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser l'embauche de Monsieur Maxime Viens à titre de pompiers au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville affecté à la caserne de St-Blaise-sur-Richelieu au taux horaire et conditions selon la convention collective en vigueur.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

ADOPTÉE

**Urbanisme**

**Urbanisme**

**Rapport de la**  
**responsable de**  
**l'urbanisme**

**Rapport de la responsable de l'urbanisme**

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de juillet 2021.

**2021-07-165**  
**Avis de motion:**  
**Règlement #443**  
**(Omnibus)**  
**modifiant**  
**certaines**  
**dispositions du**  
**règlement de**  
**zonage Z2019 du**  
**règlement de**  
**lotissement**  
**L2019 du**  
**règlement sur les**  
**permis et**  
**certificats**  
**PC2019 et du**  
**règlement de**  
**construction**  
**C2019**

**Résolution #2021-07-165 : Avis de motion: Règlement #443 (Omnibus) modifiant certaines dispositions du règlement de zonage Z2019 du règlement de lotissement L2019 du règlement sur les permis et certificats PC2019 et du règlement de construction C2019**

Avis de motion, avec dispense de lecture est donnée par Monsieur le conseiller David Dumont qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 443 (Omnibus) modifiant certaines dispositions du règlement de zonage Z2019, du règlement de lotissement L2019, du règlement sur les permis et certificats PC2019 et du règlement de construction C2019.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2021-07-166**  
**Adoption du 1er**  
**projet de**  
**règlement #443**  
**(Omnibus)**  
**modifiant**  
**certaines**  
**dispositions du**  
**règlement de**  
**zonage Z2019 du**  
**règlement de**  
**lotissement**  
**L2019 du**  
**règlement sur les**  
**permis et**  
**certificats**  
**PC2019 et du**  
**règlement de**  
**construction**  
**C2019**

**Résolution #2021-07-166 : Adoption du 1er projet de règlement #443 (Omnibus) modifiant certaines dispositions du règlement de zonage Z2019 du règlement de lotissement L2019 du règlement sur les permis et certificats PC2019 et du règlement de construction C2019**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification bonifie le cadre réglementaire existant ;

CONSIDÉRANT QUE les normes actuelles ne répondent pas aux besoins de la Municipalité de Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juillet 2021;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE le 1<sup>er</sup> projet de règlement #443 (Omnibus) modifiant certaines dispositions du règlement de zonage Z2019, du règlement de lotissement L2019, du règlement sur les permis et certificats PC2019 et du règlement de construction C2019 soit adopté.

ADOPTÉE

**Travaux publics**

**Travaux publics**

**Rapport du**  
**Directeur des**  
**travaux publics**

**Rapport du Directeur des travaux publics**

Monsieur Diego Pulido fait son rapport pour le mois de juillet 2021.

**2021-07-167**  
**Soumissions:**  
**Pavage 2021**

**Résolution #2021-07-167 : Soumissions: Pavage 2021**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public pour des travaux de pavages sur le territoire de la Municipalité de Napierville dont les sites ciblés sont la rue Anne-Marie, le passage piétonnier Dr Aumont et le stationnement du ministère des Transports a été publié en date du 10 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE cinq firmes ont soumissionné;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit :

NOMS	NONTANTS	REMARQUES
Construction Techroc inc.	149 644.46\$	Taxes incluses
Sintra inc.	165 403.92\$	Taxes incluses
Eurovia Québec Construction inc.	172 451.58\$	Taxes incluses
Pavage Axion inc.	167 362.60\$	Taxes incluses
Pavage HR	91 829.09\$	Taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la firme *Génipur* a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de *Pavage HR* suivant lettre en date du 08 juillet 2021.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de *Pavage HR* au montant total de 91 829.09\$ taxes incluses pour des travaux de pavage sur le territoire de la Municipalité de Napierville dont les cites ciblés sont la rue Anne-Marie, le passage piétonnier Dr Aumont et le stationnement du ministère des Transports.

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale de la Municipalité de Napierville, à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

ADOPTÉE

**2021-07-168**  
**Intersection**  
**nord-est des rues**  
**Forget et de**  
**l'Église: Étude**  
**de raccordement**  
**et travaux de**  
**réhabilitation**  
**par chemisage**

### **Résolution #2021-07-168 : Intersection nord-est des rues Forget et de l'Église: Étude de raccordement et travaux de réhabilitation par chemisage**

CONSIDÉRANT QU'un permis de construction a été octroyé par le service d'urbanisme de la Municipalité de Napierville à l'entreprise *Construction Serge Lapierre* sur les terrains des lots numéro 6 365 126 à 6 365 128 à l'intersection des rues Forget et de l'Église;

CONSIDÉRANT QU'un raccordement de service d'aqueduc 3 logis est nécessaire pour ladite propriété et que le ministère des Transports a demandé une étude d'experts-conseils pour émettre le permis nécessaire aux travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *ConsuMaj Experts-Conseils* a transmis une offre de service au montant de 5 000\$ plus les taxes applicables pour ladite étude;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réhabilitation par chemisage doivent également être effectués aux fins de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Clean Water Work inc.* ont transmis une offre de service au montant de 6 813\$ plus les taxes applicables pour les dit travaux;

CONSIDÉRANT QUE les frais associés à ces travaux et services ont été autorisés par le propriétaire, Monsieur *Serge Lapierre*, et que tous les coûts associés lui seront facturés;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics de la Municipalité de Napierville à mandater la firme *ConsuMaj Experts-Conseils* pour l'étude de raccordement de service d'aqueduc 3 logis demander par le ministère des Transports pour l'émission de permis au montant total de 5 000\$ plus les taxes applicables;

Il est également résolu d'autoriser le Directeur des travaux publics de la Municipalité de Napierville à mandater l'entreprise *Clean Water Works inc.* pour les travaux de réhabilitation par chemisage à l'intersection des rues Forget et de l'Église au montant total de 6 813\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu que la somme relative à ces travaux soit facturée au propriétaire, Monsieur *Serge Lapierre*.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### Travaux publics: Embauche d'un employé temporaire: Site de récupération

### Travaux publics: Embauche d'un employé temporaire: Site de récupération

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Zacharie Beaudin-Bernard a transmis sa démission à titre de responsable du site de récupération de la Municipalité de Napierville en date du 05 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement 421 en matière de délégation, de contrôle et du suivi budgétaire prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés à la Directrice générale;

QUE la Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose au Conseil municipal un document relatif à l'embauche de Monsieur Danick Thorne, en date du 19 juin 2021, du responsable du site de récupération pour la saison 2021.

### Comptes à payer (Municipalité)

### Comptes à payer (Municipalité)

### 2021-07-169 Comptes à payer pour le mois de juillet 2021

### Résolution #2021-07-169 : Comptes à payer pour le mois de juillet 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de juillet 2021 soit:

Municipalité au montant de 221 023.55\$  
Bibliothèque au montant de 3 217.68\$  
Loisirs au montant de 24 835.25\$  
Incendie au montant de 4 629.65\$  
Salaires pompiers juin 2021 au montant de 39 114.27\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h20, car sa conjointe est une employée administrative.

### 2021-07-170 Comptes payés durant le mois de juin 2021

### Résolution #2021-07-170 : Comptes payés durant le mois de juin 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de juin 2021 soit:

Municipalité au montant de 182 839.23\$  
Bibliothèque au montant de 248.57\$  
Loisirs au montant de 6 866.24\$  
Incendie au montant de 2 691.11\$

ADOPTÉE

### Comptes à payer (Factures)

### Comptes à payer (Factures)

### 2021-07-171 Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436 (107 048.09\$)

### Résolution #2021-07-171 : Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436 (107 048.09\$)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer les factures relatives au projet de reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service au montant total de 107 048.09\$ suivant liste soumise à cet effet.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Fournisseurs	# Factures	Descriptions	Montants
Construction Richelieu	2145	Facture progressive #8	82 361.75\$
GBI Experts-Conseils	17787	Surveillance des travaux	2 242.02\$
Machinage Pépin	1094	Rack à vélo	1 724.63\$
Wayfair (Rembourser à Julie Archambault)	3545906335	2 chaises longues	1 201.24\$
Bertrand Carrière	2021-04	Maquette pour œuvre d'art	4 000.00\$
Alarme S.P.P.	32128	Système d'alarme	1 484.04\$
Uniag Coopérative	FCW0160084	Bac à poubelle sur roues 240L	87.93\$
Uniag Coopérative	FCW0157026	Matériaux pour base rack à vélo	60.45\$
Uniag Coopérative	FCX0035317	Vis à béton pour base parasol	15.80\$
S. Graphique inc.	10805	Panneau d'alupanel 3mm 70x60cm	183.96\$
Matériaux Distan	29232	Dalles pour base rack à vélo	155.22\$
Groupe Serrurtech	46607	Cadenas pour le site de la piscine	128.18\$
Bertrand Carrière		50% du paiement de l'œuvre d'art	10 526.00\$
Cardio Choc	13315	Achat d'un défibrillateur	2 261.55\$
Location d'outils Simplex	1061439-30	Installation du rack à vélo	615.32\$

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 436 les montants requis aux fins de ces achats et services.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h23.

**2021-07-172**  
**Comptes à payer:**  
**Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440**

**Résolution #2021-07-172 : Comptes à payer: Programme TECQ 2019-2023: Règlement d'emprunt #440**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture numéro 139387 de *Groupe ABS inc.* au montant de 7 703.33\$ relatif à l'étude géotechnique du projet de réfection du drainage des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023 qui consiste aux projets pour l'exécution de travaux pour l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ainsi que pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts.

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 440 le montant requis aux fins de ces services.

ADOPTÉE

**2021-07-173**  
**Compte à payer:**  
**Lefebvre, Labrèche, Gagné CPA inc.**

**Résolution #2021-07-173 : Compte à payer: Lefebvre, Labrèche, Gagné CPA inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer les factures de *Lefebvre, Labrèche, Gagné CPA inc.* au montant total de 20 793.23\$ représentant les audits pour l'année 2020 ainsi que le comité intermunicipal du service de Sécurité incendies suivant les factures numéro 18947 et 19074.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que la moitié de la facture 19074 au montant de 1 379.70\$ soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2021-07-174**  
**Adoption du**  
**règlement 430-2**  
**(Enlèvement des**  
**résidus**  
**domestiques)**

**Résolution #2021-07-174 : Adoption du règlement 430-2 (Enlèvement des résidus domestiques)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire modifier son règlement numéro 430 régissant l'enlèvement des déchets solides afin de modifier les dates prévues pour les collectes hebdomadaires et bimensuelles prévues au contrat.

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à l'assemblée du 3 juin 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenante.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

QU'un règlement portant le numéro 430-2, soit et est adopté.

ADOPTÉE

**2021-07-175**  
**Avis de motion:**  
**Règlement**  
**# 401-2**  
**(Tarification du**  
**personnel**  
**électorale)**

**Résolution #2021-07-175 : Avis de motion: Règlement # 401-2 (Tarification du personnel électorale)**

Monsieur le conseiller Mario Dufour donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 401-2 modifiant le règlement numéro 401 intitulé règlement sur la tarification du personnel électorale.

De plus, la Directrice générale, Madame Julie Archambault, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.

**2021-07-176**  
**Avis de motion:**  
**Règlement #442**  
**(Usage de l'eau**  
**potable)**

**Résolution #2021-07-176 : Avis de motion: Règlement #442 (Usage de l'eau potable)**

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 442 sur l'utilisation de l'eau potable abrogeant les règlements numéro 212 et 321 et leurs amendements relativement aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

De plus, le Directeur des travaux publics, Monsieur Diego Pulido, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.

**2021-07-177**  
**Autorisation de**  
**signature d'un**  
**protocole**  
**d'entente**  
**complémentaire**  
**à la convention**  
**d'aide financière**  
**en vertu du**  
**programme de**  
**soutien au milieu**  
**municipal en**  
**patrimoine**  
**immobilier avec**  
**la MRC Des-**  
**Jardins-de-**  
**Napierville**

**Résolution #2021-07-177 : Autorisation de signature d'un protocole d'entente complémentaire à la convention d'aide financière en vertu du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier avec la MRC Des-Jardins-de-Napierville**

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du Ministère de la Culture et des Communications vise à soutenir les municipalités régionales de comté et les municipalités pour qu'elles puissent davantage contribuer à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

CONSIDÉRANT QUE le sous-volet 1b de ce programme vise la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a, par l'entremise de la MRC, soumis une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications relativement au bâtiment situé au 361, rue Saint-Jacques;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville agit à titre de mandataire dans la présentation de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE notre demande d'aide financière a été approuvée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière doit être signée par la MRC et le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du projet approuvé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Municipalité de Napierville et la MRC d'intervenir à un protocole d'entente complémentaire à la convention d'aide financière;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise Madame Chantale Pelletier, Mairesse, et Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer le protocole d'entente complémentaire à la convention d'aide financière en vertu du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier avec la MRC des-Jardins-de-Napierville.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2021-07-178**  
**CP Rail:**  
**Événement du**  
**23 juin 2021**

### **Résolution #2021-07-178 : CP Rail: Événement du 23 juin 2021**

CONSIDÉRANT QUE depuis le début du mois de juin, un danger commençait à s'installer sur la traverse ferroviaire située sur la rue Saint-Jacques à Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville, le service de Sécurité incendies, le ministère des Transports et la sûreté du Québec ont avisé la compagnie ferroviaire de ce danger;

CONSIDÉRANT QU'une intervention était planifiée le 11 juin 2021 afin de procéder aux réparations par la compagnie ferroviaire;

CONSIDÉRANT QU'à cette date aucune réparation n'a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE le 23 juin dernier, la situation était devenue critique, la sécurité de l'intersection était en péril dû à l'instabilité d'un élément du tablier de la traverse ferroviaire sur la rue Saint-Jacques à Napierville;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont téléphoné à la Municipalité de Napierville manifestant leurs inquiétudes face à cette situation et demandant une intervention immédiate dans le but de préserver la sécurité des citoyens sur le territoire de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le service de Sécurité incendies et le service des travaux publics ont constaté l'ampleur de la situation et ont également constaté qu'il y avait un danger pour la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE deux appels ont été émis par le service de Sécurité incendies des municipalités de Napierville/Saint-Cyprien auprès du service d'urgence de la compagnie ferroviaire et qu'aucune action immédiate n'a été entreprise pour sécuriser la situation;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette inaction, le service de Sécurité incendie et le service des travaux publics ont dû être déployés d'urgence afin de sécuriser la traverse et d'établir un rétrécissement de voie à l'aide de signalisation;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'intervention du service de Sécurité incendies a été rédigé à la suite de cet événement et qu'une copie de ce rapport incluant une facture pour les frais d'intervention sera transmise à la compagnie ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal déplore l'inefficacité de la ligne d'urgence de la compagnie ferroviaire;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel, qu'afin d'éviter des tragédies, des actions soient prises au moment même où une situation pouvant porter atteinte à la sécurité publique soit déclaré;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Napierville exige qu'une intervention immédiate soit entreprise par la compagnie CP Rail lorsque les autorités municipales les informent d'un danger pour la sécurité publique;

QUE le Conseil municipal demande à CP Rail de revoir l'efficacité de la ligne d'urgence associée au transport ferroviaire;

QUE le Conseil municipal demande un rapport d'intervention de la part de CP Rail pour les événements survenus le 23 juin dernier;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Napierville transmette à la compagnie CP Rail le rapport d'intervention du service de Sécurité incendies ainsi que la facture en lien avec cette intervention du 23 juin dernier.

QU'une copie de cette présente résolution soit transmise au département de la sécurité ferroviaire de Transport Canada, au ministère des Transports du Québec, au ministère de la Sécurité publique, à Madame Brenda Shanahan, députée fédérale ainsi qu'à Madame Claire Isabelle, députée provinciale.

ADOPTÉE

### Varia

### Public: Période de questions

### Varia

### Public: Période de questions

Intervention de : Madame Marie-France Swaenepoël et Messieurs Christian Bayeur et Bertrand Fredette.

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

---

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2021-07-179**  
**Levée de**  
**l'assemblée**

**Résolution #2021-07-179 : Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 21h32.

ADOPTÉE

---

CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE

---

JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE